



HARAS DU SOLEIL

BABY-PONEY (3 à 6 ans) tarifs 2020-2021

Les séances durent 45 minutes chacune, soit un cours de 30 minutes à poney et 15 minutes de soins/préparation aux poneys encadré par un moniteur diplômé d'état



Cavaliers de passage

- **PACK 3/4 HEURE DE PASSAGE** 16 €
(NB : tarifs comprenant usage installations sportives pour 10.11 € ht tva à 5.5%, et 4.44 € ht enseignement tva à 20 %)
- **PACK CARTE DE 5 x 3/4 HEURE SHET** 77 € (soit 15.40 € la séance)
(NB : tarifs comprenant usage installations sportives pour 48.65 € ht tva à 5.5%, et 22 € ht enseignement tva à 20 %)



Futurs membres

- **PACK DECOUVERTE 3 séances de ¾ heure** 30 € (soit 10 € la séance)
(valable 1 mois sur 3, non renouvelable, déductible du forfait annuel jusqu'au 15/11/2018) -
NB : tarifs comprenant usage installations sportives pour 15.17 € ht tva à 5.5%, 7.58 € ht de familiarisation avec le cheval tva 5.5%, et 5 € ht enseignement tva à 20 %)



Inscription à l'année (cavaliers membres)

<u>Devenir Membre – 18 ans</u> <i>Droit d'entrée calculé au pro rata de l'année janvier : 55 €, avril : 40 € juillet : 25 € TVA a 20%</i>	Droit d'entrée annuel <i>(la 3^{ème} offerte)</i>	80 € par an	
	Licence 2021 <i>(obligatoire)</i>	25 € par an	
<u>Pack Forfait annuel</u> <i>Engagement annuel sur 32 ou 64 séances de septembre à juin, non remboursable mais reportable sur un stage pour raison médicale avec certificat médical. Règlement du forfait en début d'année sous la forme de 3 chèques de 125 €, encaissable en septembre, janvier et avril</i>	1 séance / semaine	375 € <i>Soit 125 € /trimestre Soit 11.71 €/séance</i>	Nb : ce prix comprend : *usage des installations pour 236.97 € ht par an tva à 5.5% *enseignement 104.16 € ht tva à 20 %
	2 séances/ semaine	567 € <i>Soit 189 € /trimestre Soit 8.85 €/séance</i>	Nb : ce prix comprend : *usage des installations pour 358.29 € ht par an tva à 5.5% *enseignement 157.50 € ht tva à 20 %
<u>Forfait trimestriel 1 séance / semaine</u> <i>Engagement sur 1 trimestre de septembre à décembre pour 13 séances, janvier à mars pour 9 séances (1 semaine de fermeture fin janvier incluse) ou avril à juin pour 10 séances (pont de l'ascension chômé à partir du mercredi) Règlement en début de trimestre.</i>	1^{er} trimestre (13 séances)	180 € <i>Soit 13.9 € la séance</i>	Nb : ce prix comprend : *usage des installations pour : 113.74€ ht par an tva à 5.5% trimestre 1 et 78.67€ ht pour trimestre 2 et 96.58 ht trimestre 3 *enseignement 50 € ht tva à 20 % pour le trimestre 1, 35 ht trimestre 2 et 42.50 ht trimestre 3
	2^{eme} trimestre (9 séances)	125 € <i>Soit 13.9 € la séance</i>	
	3^{eme} trimestre (10 séances)	139 € <i>Soit 13.9 € la séance</i>	
<u>Règlement à la séance</u>	1 séance	15 €	Nb : ce prix comprend : *usage des installations pour 9.19€ ht par séance tva à 5.5% *enseignement 4 € ht tva à 20 %

Tel : 02-47-24-25-80
Port : 06-63-14-04-17

Reglementation des inscriptions (extrait du reglement intérieur)

- Le dossier d'inscription doit comprendre : un certificat médical de non contre-indication à la pratique de l'équitation, une autorisation parentale pour les mineurs le règlement intérieur signé et le numéro de licence. La licence est obligatoire pour prendre des cours au haras du soleil.
- Le forfait annuel est non remboursable. En cas de problème médical avéré (sur présentation d'un certificat médical), le restant peut être rattraper sur des activités de vacances ou sur des cours dès que l'enfant est rétabli.
- Les trimestres : Les cours ont lieu 1 fois par semaine, hors vacances scolaires et fermeture d'une semaine fin janvier du lundi 25/01/2021 au dimanche 01/02/2021. Durant le pont de l'ascension (du mercredi 13/05 au dimanche 17/05/2021), les cours n'ont pas lieux.
- Les trimestres 2 heures par semaine : le fait de monter une 2eme fois dans la semaine avec un forfait trimestriel entraine une réduction de 50% sur le prix du 2eme forfait. Les prix passent donc en forfait trimestriel 2seances/semaine à :
Tout compris usage des installations et enseignement
- Rattrapage de séances : 3 rattrapages maximum dans le trimestre (sauf cas particulier de problèmes médicaux avec certificat). Les rattrapages sont à effectuer dans le même trimestre. Aucun rattrapage ne sera possible pendant les vacances scolaires sauf cas particulier pour le forfait annuel.
- Toute séance non décommandée 48h à l'avance est due et ne pourra prétendre à un rattrapage sauf sur certificat médical